

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 juin 2017

Objet : RS - Approbation de la convention de projet pour l'aménagement de l'opération Le Clos Palatiers sur la commune de Vérel-Pragondran

- date de convocation le 09 juin 2017
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 65

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Gilles Blanc
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Jean-Maurice Venturini

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Michel André à Xavier Dullin - de Josiane Beaud à Michel Dantin - de Jean-Luc Berthelay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Anne Routin - de Bruno Stellian à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 7

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Christine Dioux - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Dominique Mornand

Conseil communautaire du 15 juin 2017

délibération n° 218-17 C

objet **RS - Approbation de la convention de projet pour l'aménagement de l'opération Le Clos Palatiers sur la commune de Vérel-Pragondran**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que plusieurs communes de l'agglomération sont engagées dans la conduite d'opérations d'aménagement, dont l'objectif est de mener à bien des projets urbains répondant à des enjeux croisés en termes de logement, d'équipements publics, de qualité de vie, de mobilité, de paysage, etc.

Pour contribuer aux objectifs du PLH, la commune de Vérel-Pragondran a décidé de développer dans le secteur des Palatiers une opération de 44 logements, faisant à terme partie d'un ensemble de 90 logements.

Le programme d'équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions, comprenant notamment un tourne-à-gauche, a été déterminé par des études techniques menées pour le compte de la commune de Vérel-Pragondran.

La première phase de 44 logements dite « Le Clos Palatiers » est programmée sur un échéancier 2017-2019.

Dans ce cadre, il convient d'approuver la prise en charge, par la Communauté d'agglomération, des équipements publics relevant de sa compétence et dont la réalisation est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement, selon les principes précisés dans la proposition de convention de projet en annexe de la présente délibération.

Les modalités de financement par la Communauté d'agglomération sont définies sur la base de la délibération du Conseil communautaire n° 157-07 C du 15 novembre 2007 sur les voiries d'intérêt communautaire.

Programme d'équipements publics	Montant total prévisionnel des études et travaux	Participation de la Communauté d'agglomération
RD8 Création d'un tourne-à-gauche	69 998,50 € HT	Environ 32 800 € HT

Les montants indiqués constituent une participation financière prévisionnelle au niveau projet dont le montant sera actualisé en fonction du coût effectif des équipements constaté en fin d'opération.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 183-10 C du Conseil communautaire du 16 décembre 2010 sur l'accompagnement des opérations d'aménagement menées par les communes dans le cadre du Programme local de l'habitat (PLH),

Vu la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013, adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de projet pour l'opération d'aménagement « Le Clos Palatiers » sur la commune de Vérel-Pragondran,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à renégocier si besoin le contenu du projet de convention,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, dont la convention de projet susvisée.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 218-17 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention de projet pour l'aménagement de l'opération Le Clos Palatiers sur la commune de Vérel-Pragondran
Thème Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 4 - Aménagement du territoire
Date de l'acte :	15 juin 2017
Annexe :	Convention le Clos Palatiers;Le Clos Palatier-annexe 1;Le Clos Palatier-annexe 2;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19707H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19707H1

Date de transmission en Préfecture :	23 juin 2017
Date de réception en Préfecture :	23 juin 2017